

Projet de certification du bois bocager géré durablement

Comité de Bassin Versant Vallée du Léguer
25 Octobre 2018



Etat d'avancement des outils du label



Définir un cadre commun - les valeurs du label

**Valoriser économiquement le bois issu du bocage
tout en :**

1. Intégrant les **enjeux environnementaux** et en préservant les **fonctionnalités du bocage**
2. développant une **énergie renouvelable**
3. réintégrant le **bocage comme une production** à part entière du système d'exploitation
4. Structurant des filières **économiques locales**

Définir un cadre commun - l'objet du Label : Définition du bois bocager

« Concerne tous les éléments bocagers, en limite d'une parcelle agricole, gérés dans la limite des terres dont le producteur (propriétaire, gestionnaire ou exploitant agricole) a la jouissance (location ou propriété).

Sont compris dans les éléments bocagers :

- élément linéaire : la haie
- élément de surface :
 - ✓ le boisement (naturel ou planté (ex la peupleraie)) d'une superficie inférieure ou égale à la superficie minimale de la forêt telle que définie dans chaque région (comprise entre 0,5 ha à 2 ha)
 - ✓ l'agroforesterie : le verger et l'intraparcellaire.

Les outils du label

- Etablir **deux cahiers de charges** distincts
 - Cahier des charges **producteurs**
 - Cahier des charges **revendeurs**

Qui identifie des indicateurs = ce que l'on veut mesurer

- Créer **un outil de traçabilité** informatique (SIG – WEB) de l'état des lieux (PGB) et des travaux
- Construire **une procédure de labellisation** contrôlable
- Elaboration d'une **stratégie de communication** et les premiers outils de lancement

Un label basé sur deux cahiers de charges

- Cahier des charges producteurs
s'appuyant sur des outils de référence nationaux
- Cahier des charges revendeurs

Elaborer un cahier des charges producteurs au pied des haies

Avec des indicateurs vérifiables construits à partir des pratiques des agriculteurs et l'expertise des conseillers bocage :

- Echelle de la haie
- Echelle de l'exploitation
- Echelle du paysage (maille bocagère)
- Adaptés aux différents types de haies

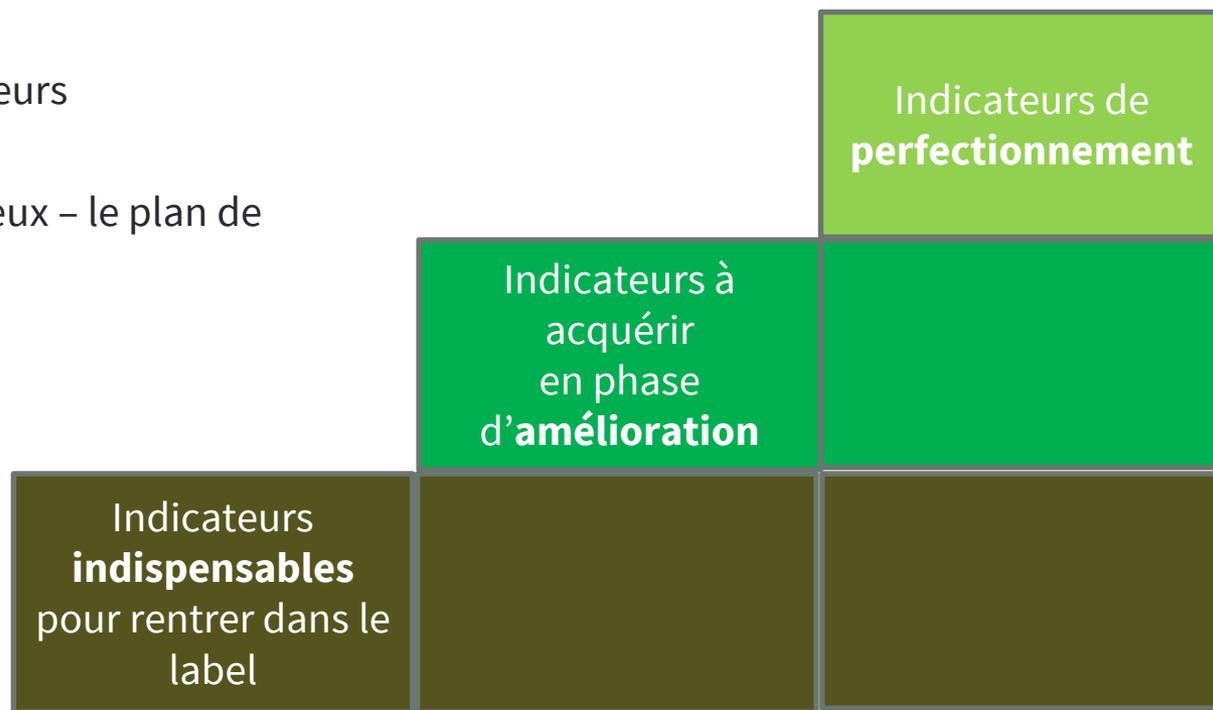
40 indicateurs



Les niveaux d'indicateurs

Avec une méthode de notation encourageant l'amélioration collective des bonnes pratiques de gestion du bocage :

- Progressive pour les producteurs
- Participative dans les visites
- Qui se base sur un état des lieux – le plan de gestion des haies



Indicateurs à l'échelle des haies



Niveau 1 : Coupe nette effectuée au plus près du sol, de la tête ou du tronc et sans éclatement de la souche ou de la tête et sans entaille du tronc

Niveau 2 : Têtard - Prélèvement de tous les brins du houppier (étêtage intégral) ou si maintien d'un ou plusieurs tires-sève, positionnement sur un bord et à couper 3 ans maximum après l'émondage

Indicateurs à l'échelle de l'exploitation



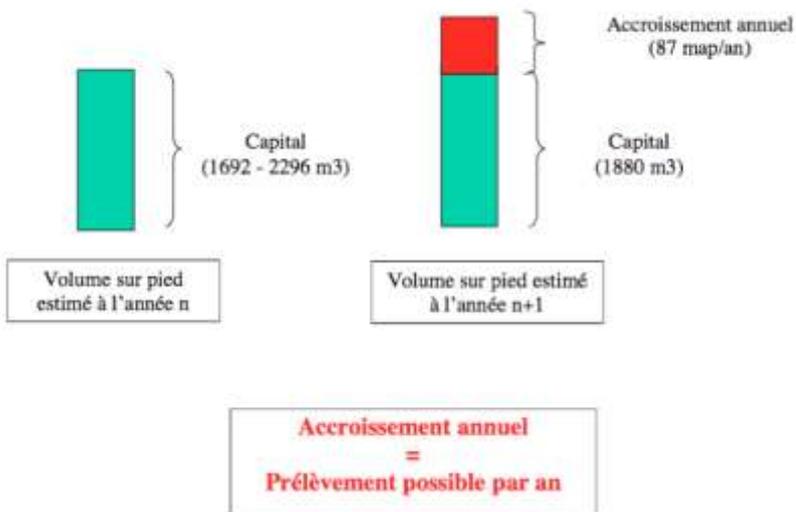
Niveau 1:

- Pas de désherbage chimique à moins de 2,5 m de l'axe de la haie
- Pas de broyage sur le linéaire de la haie venant d'être exploitée

Niveau 3:

- Maintien d'une bande enherbée de 1 m de large, à partir de 50 cm de l'axe de la haie
- Pas de broyage sur 50 cm de part et d'autre de l'axe de la haie ou sur le haut du talus à l'échelle de l'exploitation

Indicateurs à l'échelle du paysage



Niveau 1: Ne pas prélever plus qu'1/10^{ème} du linéaire total de haies de l'exploitation par an

Niveau 3: Si la maille existante de l'exploitation est inférieure à la densité minimale de référence territoriale, créer au minimum 2 mètres linéaire de haie/ha/an, sur 5 ans

Un cahier des charges producteurs garantissant la gestion durable et permettant de développer les filières locales

Avec des indicateurs vérifiables axés sur :

- L'origine du bois
- Mode de commercialisation

7 indicateurs



Cahier des charges revendeurs

Trois indicateurs extraits du cahier des charges revendeurs :

GESTION DURABLE DU BOCAGE

Le bois labellisé commercialisé provient de **100%** de producteurs labellisés.

REMUNERATION JUSTE DU PRODUCTEUR

Le **prix d'achat** du bois au producteur doit être au moins égal au prix de production, dont à minima 30% de ce prix permet de rémunérer le producteur.

COMMERCIALISATION LOCALE

La distance de livraison entre le lieu de stockage ou de production et le lieu consommation ne doit pas dépasser **1km parcouru**, à l'aller, pour **1m³** de bois labellisé **transporté**, pour un minimum de **80%** de bois labellisé vendu.

Un label transparent et garanti

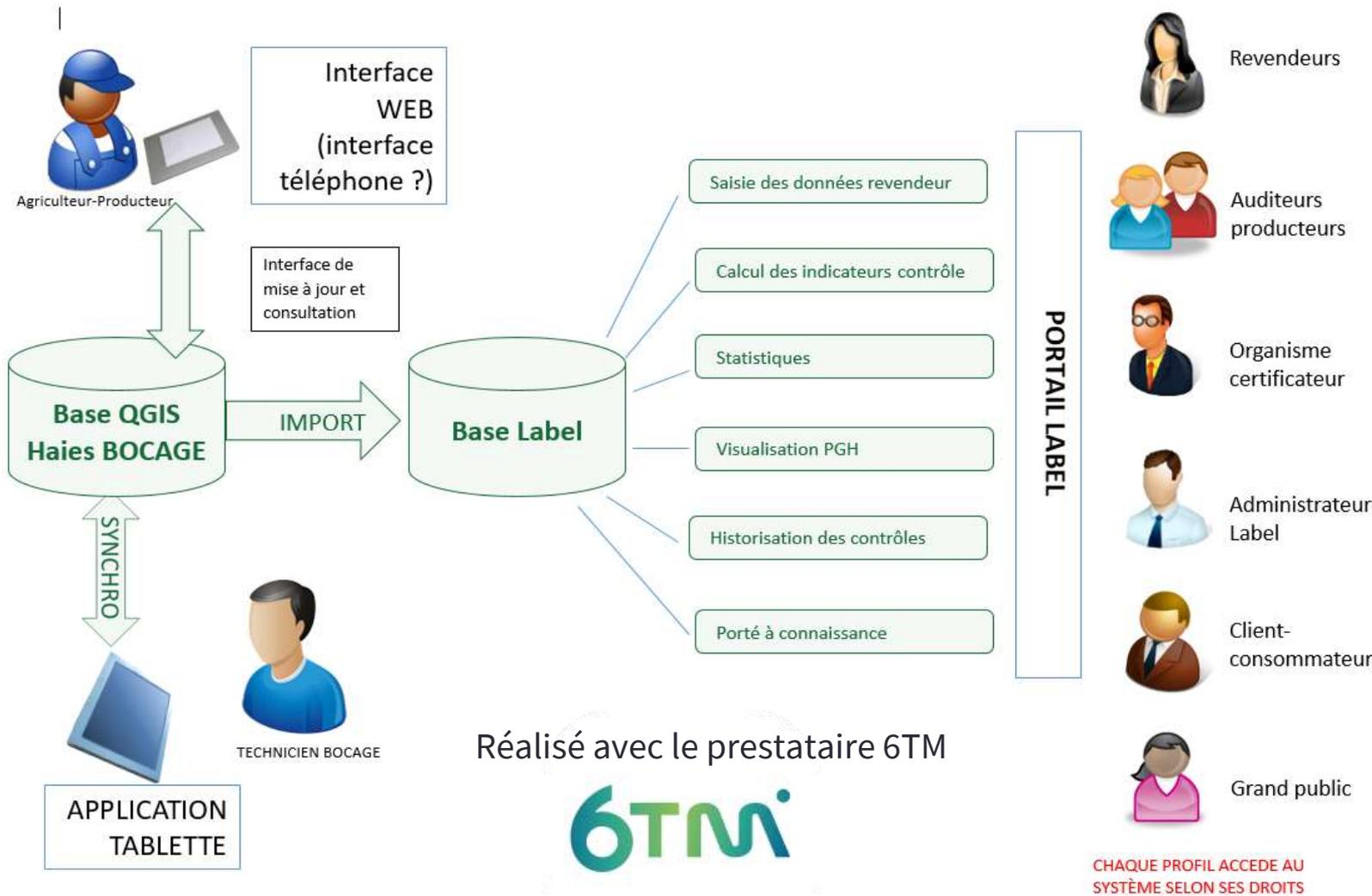
- Système informatique de traçabilité
- Procédure de certification



1. Base de données nationale sur l'état des haies



2. Système informatique de traçabilité



Réalisé avec le prestataire 6TM

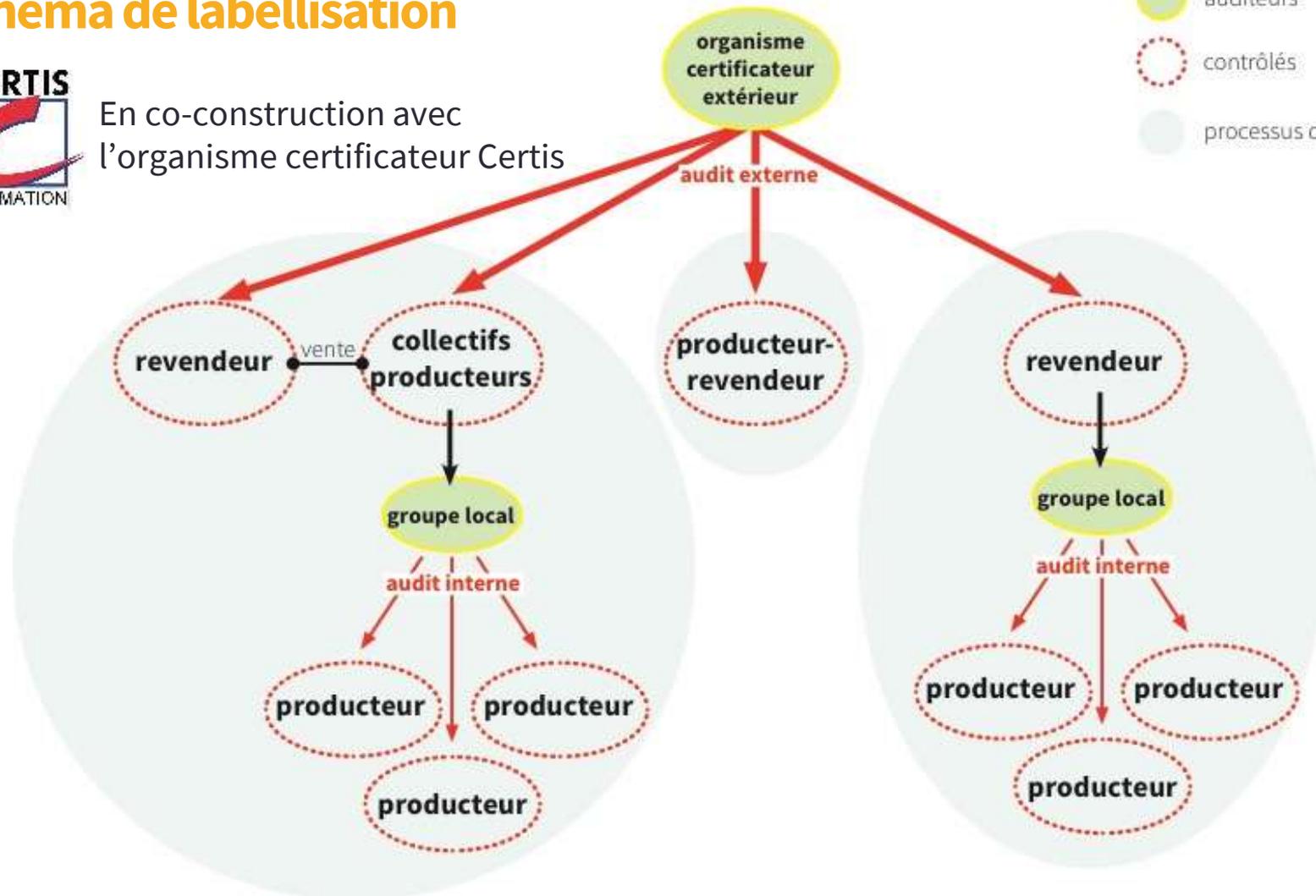


3. Procédure de certification

Schéma de labellisation



En co-construction avec l'organisme certificateur Certis



Etat d'avancement du projet

I. Etablir **deux cahiers de charges** distincts

1. Cahier des charges producteurs ----- V12 - phase de test en hiver 2018
2. Cahier des charges revendeurs ----- V3 - phase de test en hiver 2018

II. Des outils de référence nationale pour la gestion durable des haies

1. Typologie nationale des haies ----- V1 terminée (finalisation pour nov 2018)
2. Guide de préconisations de gestion des haies ----- en cours (V1 pour nov 2018)
3. Plan de gestion durable des haies (PGDH) ----- en cours (finalisation pour déc 2018)
4. Base de données nationale ----- partenariat avec l'IGN (en cours de discussion)

III. Créer **un outil de traçabilité** informatique

Système informatique de traçabilité ----- prestataire retenu (6TM) - (finalisation pour 2019)

IV. Construire **une procédure de labellisation** contrôlable

1. Procédure de certification ----- accompagnement par Certis (finalisation pour avril 2018)
2. Elaboration du modèle économique ----- à réaliser fin d'année

V. Elaboration d'une **stratégie de communication** et les premiers outils de lancement (logo, nom, supports)

Communication ----- prestataire retenu RUP (démarrage septembre 2018)